
Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CHSCT-D du 4 mai 2020

L'annonce par le président de la République d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai prochain a provoqué l'inquiétude et la plus grande colère des personnels, et plus largement, des salariés.

Le gouvernement chercherait-il à nouveau à mentir comme il a pu le faire durant la gestion de cette crise, à commencer par l'inutilité des masques et les chiffres des personnes contaminées et décédées, qui ne prennent toujours pas en compte l'inconnue des personnes non dépistées ?

Contre l'avis du conseil scientifique, contre les préconisations de l'OMS et contre l'avis de l'ordre des médecins, contre son obligation de veiller à la santé et la sécurité des agents, notre ministre persiste à vouloir rouvrir les établissements scolaires, malgré des délais évidemment trop courts et bien évidemment des conditions sanitaires qui ne sont pas réunies : pas de dépistage prévu, pas de masques FFP2 seul équipement de protection reconnu par le code du travail et à même de protéger le personnel équipé et les autres, pas de protocole de désinfection clair pour les collectivités.

Notre organisation a pris ses responsabilités : une pétition nationale qui approche les 60000 signatures, une procédure d'alerte nationale encadrée par le décret 82-453 dans le cadre du danger grave et imminent. Nous réunissons nos collègues en réunion d'informations et tous considèrent que l'annonce du président de la République le 13 avril de rouvrir les crèches, écoles et établissement scolaires à partir du 11 mai, alors même que tous les lieux publics resteront fermés, est irresponsable, dangereuse, et impossible. L'Ordre des médecins dénonce dans ce choix « un manque absolu de logique », qui ne pourra qu'aggraver l'épidémie. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise la mise en place du dépistage systématique pour sortir de la crise sanitaire. Les gestes barrières sont irréalisables, même pour les personnels volontaires en ce moment dans les écoles ; même avec des petits effectifs la distanciation est impossible. Nous le disons depuis le 16 mars.

Comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand les professeurs et leurs élèves seront rassemblés en classe, auxquels il faut ajouter tous les personnels d'éducation, d'administration, de direction, les personnels médico-sociaux, ainsi que les personnels territoriaux, amenés à se déplacer et à entrer en contact ? Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, de la sieste en maternelle, des repas collectifs, des internats, des transports, des flux d'élèves à l'entrée des établissements, dans les couloirs, des regroupements de parents...

Sans dépistage généralisé, sans les mesures de protection nécessaires, toute reprise est irréalisable ou en tout état de cause réalisable mais avec des conséquences qui seront considérables et dramatiques pour la santé de tous.

Par ailleurs, face à l'absence de réponses et d'engagements précis des responsables publics qui ont l'obligation légale de protéger les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, la FGF-FO a porté plainte contre X pour mise en danger d'autrui (article 223-1 du Code pénal) et pour omission de combattre un sinistre (article 223-7 du code pénal).

Depuis la semaine dernière un projet de guide sanitaire est diffusé. Il a été présenté au GT du CHSCTM alors qu'il circulait déjà dans la plupart des mairies et des écoles la veille du groupe de travail. Chacun appréciera à nouveau le contournement du CHSCTM et des organisations syndicales ! Depuis hier nous

en connaissons la version définitive, allégée, ce qui n'a pas matière à rassurer les personnels. Ce guide sanitaire ne tient compte ni de la réglementation (code du travail, décret sur le télétravail, obligations réglementaires de service...), ni des garanties sanitaires indispensables à toute reprise d'activité : ni dépistage systématique ni masques FFP2 ne sont prévus. C'est pourtant ce qu'exigent nos collègues qui chaque jour font remonter leurs prises de position, leur témoignage, leurs inquiétudes, leurs angoisses et surtout leur colère en témoignent les 39 directeurs et directrices d'école qui saisissent ensemble le CHSCT départemental.

Le ministère assure que « *si une école ne peut respecter les consignes sanitaires prévues dans le protocole, l'école n'ouvrira pas* », mais nous ne savons toujours pas qui sera responsable. Nous n'avons aucune réponse à ce propos.

FO rappelle que c'est le préfet seul qui peut décider de la fermeture des écoles. La FNEC-FP FO veillera à ce que les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement ne soient pas responsables de cette décision. De la même manière, il n'est pas de la responsabilité des personnels de choisir quels élèves viendront en classe et lesquels resteront chez eux. Par ailleurs les familles ont un choix très limité puisqu'à partir du 2 juin, les salariés vont devoir justifier du non-accueil de leurs enfants auprès de leur employeur pour être placés en chômage partiel !

Nous demandons formellement l'actualisation des DUERP avec la prise en compte du risque pandémique, avant toute réouverture des établissements scolaires et services dans le département. Ce document qui est de la responsabilité unique de l'employeur, doit impérativement indiquer quelles dispositions ont été prises par celui-ci en termes de protections individuelles des personnels, en termes de désinfection des locaux et en termes de dépistage des personnes amenées à fréquenter l'établissement, en y intégrant les entreprises extérieures (livraisons, entretien, maintenance, travaux...)

Nous demandons, qu'un organisme agréé puisse vérifier la conformité des DUERP des établissements et services avec le protocole sanitaire du ministère avant d'envisager toute réouverture.

Force Ouvrière rappelle que le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation de risques dans le DUERP peut être considéré comme une infraction.

Cette date du 11 mai ne répond pas à la réalité d'une situation scolaire, elle n'a pas pour objectif de réduire les inégalités et la fracture sociale, mais bien de répondre à des attentes qui sont économiques : en annonçant un retour des élèves dans les établissements, le président de la République prépare la mise à disposition de tous les travailleurs pour un retour au travail, dans les conditions sanitaires qui ne garantissent pas leur protection. Il a beau affirmer que la santé des Français est sa préoccupation principale, ses annonces montrent qu'il est prêt à sacrifier des vies pour répondre aux exigences patronales du MEDEF qui, sans aucune considération de la situation, a déclaré, la semaine dernière, que « les Français devront travailler encore plus après le confinement ».

Le ministre a indiqué : "Si le protocole ne peut être respecté, l'école doit rester fermée."

Force Ouvrière s'assurera auprès de vous que cet engagement soit respecté.

La FNEC-FP FO soutiendra tous les personnels qui, soucieux de leur santé et celle de leurs élèves, refuseront de retourner sur leur lieu de travail le 11 mai, sans dépistage systématique, sans les protections nécessaires. Nous n'oublions pas que le premier décès du COVID 19 en France était un collègue au service de l'éducation nationale